

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

POST TENEBRAS LVX

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL D'ÉTAT

du 1er avril 1937.

Arrière 10.10.37

Le Conseil d'Etat

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Chêne-Bougeries en séance du 15 janvier 1937 concernant la dénomination d'un nouveau chemin privé;

Vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères du 9 octobre 1931;

Vu le préavis favorable du service des Archives d'Etat;

Vu l'accord de la municipalité de Vandoeuvres;

Attenda que cette région était appelée au XVIII^e siècle le domaine de "Buclines";

Sur la proposition du département des travaux publics;

A R R E T E :

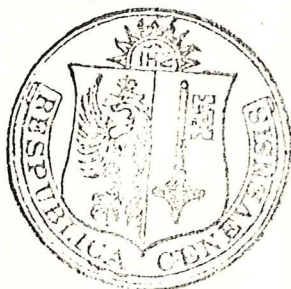
De donner le nom de:

✓ "chemin des Buclines"

au nouveau chemin privé partant du chemin des Fourches dans la direction de la commune de Vandoeuvres, pour aboutir au chemin de la Blonde.

Cette nouvelle dénomination entrera immédiatement en vigueur.

Certifié conforme:
Le Chancelier,



W. J. J. J.

*Arrière
10.10.37*